

Orpi HONORAIRES AGENCE DU CENTRE*

TRANSACTION

VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION ou PROFESSIONNEL CESSIONS DE PARTS DANS LES SCI-VIAGERS (SUR VALEUR VENALE ET GLOBALE)

- Transaction inférieur à 100.000 € forfait minimum de 6.900 € TTC soit 5.720 € HT
- Transaction à partir de 100.000 € : 6,9 % TTC
- 10% TTC Transaction sur terrain
- Minimum de perception : 2500 € TTC Transaction sur garage et stationnement. Forfait 3000 € TTC/ 2500 € HT

VENTE D'IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL 9% + T.V.A. = 10,80 % TTC

VENTE DE FONDS DE COMMERCE (Cession droit au bail, parts de SARL, actions de Société Anonyme) 11% + T.V.A = 13,20 % TTC

AVIS DE VALEUR ECRIT 200,00 TTC (offert si mandat de vente By Orpi signé) T.V.A. à 20 %

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires à la charge du vendeur : nos honoraires sont calculés sur le prix de mise en vente du bien.

Honoraires à la charge de l'acquéreur : nos honoraires sont calculés sur le prix perçu par le vendeur.

LOCATIONS SAISONNIERES

Location Meublée Longue Durée et location saisonnière :

25 % sur le montant TTC du loyer comm. incluse quand client agence à la charge du bailleur.

TAXE DE SEJOUR / TARIF AU 01.01.2019 (PAR JOUR ET PAR PERSONNE)

1,50 € sur la commune de Golfe-Juan / Vallauris

LOCATIONS

Appartement, Villa : Vides ou meublés de longue durée. **Honoraires à la charge du locataire.**

- Honoraires pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail fixés à un montant de **10,00 € TTC/m² de surface habitable.**

- Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux fixés à un montant de **3,00 € TTC/m² de surface habitable.**

Honoraires à la charge du bailleur.

- Honoraires pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail fixés à un montant de **10,00 € TTC/m² de surface habitable.**

- Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux fixés à un montant de **3,00 € TTC/m² de**

Surface habitable.

- Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du Bailleur : **1 mois de loyer charges comprises.**

STATIONNEMENT

Honoraires à la charge du propriétaire 100 € TTC soit 83,33 € HT

Honoraires à la charge du locataire 100 € TTC soit 83,33 € HT

LOCATION A USAGE COMMERCIAL, GERANCE DE COMMERCE OU INDUSTRIEL, PROFESSIONNEL

30% TTC du loyer annuel à la charge par moitié du locataire et du propriétaire

ADMINISTRATION - GESTION

LOCAUX D'HABITATION, PROFESSIONNELS ou COMMERCIAUX

Gestion Courante TARIF **6% HT** sur toutes les sommes encaissées, soit **7,20 % TTC** à la charge du bailleur.

Garantie de loyer *Sur toutes les sommes encaissées : **3 %**

VACATIONS

- Gestion des sinistres, obtention des documents administratifs, médiation...

GESTION ET SUIVI DU SINISTRE IMPAYÉ

AIDE A LA DECLARATION DE REVENUS FONCIER

: Frais d'inventaire du logement meublé, charge bailleur :

Locations Meublées

0 à 50m² = 60,67€ soit 80€ TTC

50 à 150m² = 95€ soit 114€ TTC + 150m² sur devis

Renouvellement bail commercial: 830€ HT soit 996€ TTC

Avenant au bail 150€ HT soit 180€ TTC

*possibilité uniquement pour les locaux d'habitation en résidences principales.

* NOS HONORAIRES SONT PRÉVUS A LA CHARGE DU VENDEUR SAUF STIPULATION CONTRAIRE
PRÉVUE AU MANDAT

Honoraires du 21/09/2025

SARL AGENCE DU CENTRE au capital 8 992 € – SIRET 413 544 818 000 37. 38 avenue de la Gare – 06220 GOLFE JUAN mail: agcentre@orpi.com

Carte professionnelle n° CPI 0605 2016 000 0011 446, délivrée le 21 décembre 2018 par la chambre de commerce et d'industrie Nice - Côte d'Azur située à Nice, 20 Bd Carabacel , Garantie Transaction 120 000 € – Garantie Gestion 660 000 € – souscrite auprès de GALIAN, 89, rue de la Boétie,

75008 Paris